

VILLE DE MARTIGNY

Coronavirus (COVID-19)

Communiqué n° 6.

Aux clubs sportifs et établissements scolaires utilisant les installations sportives de la Ville de Martigny.

Suite au communiqué du Canton du Valais en matière de sport émis par le Canton du Valais en date du 22 décembre 2020, la Ville de Martigny vous informe des nouvelles dispositions prises relatives à la gestion de ses infrastructures sportives.

L'entrée en vigueur de ces nouvelles directives est fixée au **Jeudi 7 janvier 2021.**

GESTION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

SALLES DE SPORTS

Les Salles de gymnastique sont ouvertes pour :

- Les établissements scolaires, **selon les dispositions indiquées dans le document annexé.**
- La pratique des disciplines sportives (sports de salle) en club, **selon les dispositions indiquées dans le document annexé.**

L'accès aux vestiaires est interdit jusqu'à nouvel avis. L'accès dans l'enceinte des salles de sport est interdit aux parents.

Les salles de sports sont fermées pour toute les activités publiques non-organisées dans le cadre d'un club.

STADES

Les stades sont ouverts pour :

- Les établissements scolaires, **selon les dispositions indiquées dans le document annexé.**
- La pratique de l'athlétisme (piste en tartan), du football (terrain synthétique) du street-hockey (ring) en club, **selon les dispositions indiquées dans le document annexé.**

Les terrains en herbe et de Beach-Volley sont fermés.

L'accès aux vestiaires, à la Buvette et aux divers locaux d'entraînement est interdit jusqu'à nouvel avis. L'accès dans l'enceinte du Stade d'Octodure est interdit aux parents.

Les Stades sont fermés pour toute les activités publiques non-organisées dans le cadre d'un club.

ETABLISSEMENT DE BAINS - BASSIN DU MANOIR

Le Bassin du Manoir est ouvert pour :

- Les établissements scolaires, **selon les dispositions indiquées dans le document annexé.**
- La pratique de la natation en club, **selon les dispositions indiquées dans le document annexé**, selon les horaires suivants :
 - Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 16h30 à 19h00.
 - Mercredi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h00

Le Club de natation bénéficiera de l'intégralité du Bassin (6 lignes d'eau) durant ces horaires.

Le Bassin du Manoir reste fermé pour :

- La pratique de la natation au public ainsi qu'à Pro Senectute – Sport Handicap – Aquagym – etc.) jusqu'à nouvel avis. Il reste fermé le dimanche.

PATINOIRE MUNICIPALE – FORUM D'OCTODURE

La patinoire municipale est ouverte pour :

- Les établissements scolaires, **selon les dispositions indiquées dans le document annexé.**
- La pratique du patinage artistique et du hockey sur glace en club, **selon les dispositions indiquées dans le document annexé.**

L'accès aux vestiaires est interdit. L'accès aux gradins est interdit aux parents. La Buvette est fermée jusqu'à nouvel avis.

La patinoire municipale est fermée pour :

- Le Hockey et le Patinage public.

Service des Sports, le 5 janvier 2021
Ville de Martigny